

Rejet de la déréglementation postale
dans le cadre de l'Examen stratégique
de la Société canadienne des postes

Syndicat des travailleurs
et travailleuses des postes

Septembre 2009

Table des matières

Introduction	1
Examen stratégique de la Société canadienne des postes	1
Rapport du comité consultatif chargé de l'Examen stratégique.....	5
Réponse du gouvernement au rapport du comité consultatif chargé de l'Examen stratégique.....	6
Sondages d'opinion sur des questions relatives à la déréglementation, à l'environnement et à la sécurité	8
Projet de loi C-14 : Position des partis politiques.....	13
Mémoires soumis à l'Examen stratégique	15
Société canadienne des postes	15
Représentants politiques de la population : les municipalités	15
Citoyennes et citoyens	16
Usagers du service postal : grands expéditeurs de courrier	16
Usagers du service postal : expéditeurs de médiaposte.....	18
Usagers du service postal : éditeurs de magazines	18
Usagers et concurrents : journaux communautaires	19
Concurrents : entreprises de repostage	20
Concurrents : entreprises de messageries	22
Secteurs connexes : société Pitney Bowes	23
Usagers : expéditeurs de paquets et de colis.....	23
Usagers : mouvement syndical.....	24
Usagers : petites entreprises.....	25
Sondage mené par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante	26
Usagers : milieu rural.....	27
Usagers : personnes ayant des limitations fonctionnelles	28
Usagers : personnes âgées.....	29
Usagers : étudiantes et étudiants	30
Usagers : organismes nationaux non gouvernementaux.....	30
Usagers : groupes d'intérêt public	31

Conclusion	31
Annexe A.....	33
Annexe B	35
Annexe C.....	38
Annexe D.....	43
Annexe E	44

Remerciements

Le STTP remercie Geoff Bickerton et Katherine Steinhoff pour la recherche et la rédaction associées au présent rapport, sous la direction du Comité exécutif national du STTP. Le Syndicat remercie également les membres du personnel du SCFP 1979 et du SEPB 225, ainsi que les membres du Conseil exécutif national pour leur appui infaillible, leur solidarité et leur aide à la recherche et à la rédaction. Enfin, le STTP tient par-dessus tout à remercier les centaines de personnes, de groupes, de collectivités et de représentantes et représentants politiques qui ont participé à la partie publique de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes.

Introduction

Le débat entourant la déréglementation postale a refait surface durant l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes (Examen stratégique), soit plus de dix ans après avoir pris son essor en Europe et ailleurs.

Le 21 avril 2008, le gouvernement canadien a annoncé la tenue de l'Examen stratégique, à qui il confiait le mandat d'examiner diverses questions relatives au service postal, dont le privilège exclusif et l'obligation d'assurer un service universel.

Le présent document décrit les positions sur la déréglementation prises par les principaux intervenants dans le cadre des consultations menées par le comité consultatif chargé de l'Examen stratégique et des communications tenues avec divers intervenants triés sur le volet.

Il examine aussi l'opinion publique et les points de vue exprimés par différents représentants et représentantes politiques.

Le présent document tente aussi de cerner l'évolution des positions prises depuis la tenue du dernier examen du service postal commandé par le gouvernement fédéral en 1995-1996 (Examen du mandat de la Société canadienne des postes).

De plus, le présent document décrit le processus de l'Examen stratégique et examine le rapport que le comité consultatif a remis au gouvernement, ainsi que la réponse du gouvernement au rapport en date de septembre 2009. Enfin, il tente de déterminer dans quelle mesure le rapport et la réaction du gouvernement reflètent les points de vue des intervenants.

Examen stratégique de la Société canadienne des postes

Le 21 avril 2008, le gouvernement canadien annonce la tenue d'un examen appelé « Examen stratégique de la Société canadienne des postes ».

Selon Lawrence Cannon, alors ministre responsable de la Société canadienne des postes, le gouvernement veut s'assurer que Postes Canada « possède les bons outils et moyens pour remplir son mandat à l'avenir. »¹

Le gouvernement demande au comité consultatif chargé de l'Examen stratégique de mettre l'accent sur quatre éléments principaux : marché et concurrence; objectifs de politique publique et responsabilités; activités commerciales; objectifs financiers et de rendement (voir annexe « A »).

Il promet que l'Examen prendra appui sur les quatre principes suivants :

- Postes Canada ne sera pas privatisée et demeurera une société d'État;
- Postes Canada doit maintenir un service postal universel, efficace et économiquement viable;
- Postes Canada continuera d'agir comme instrument de politique publique en assurant la prestation de services postaux aux Canadiens;
- Postes Canada continuera de fonctionner dans un environnement commercial et devrait atteindre un taux de rendement des capitaux propres raisonnable.

Il est vrai que le gouvernement, dans ses principes directeurs, écarte l'idée de la privatisation et promet le maintien d'un service postal universel, mais il n'exclut pas l'option de la déréglementation. En fait, il demande au comité consultatif chargé de l'Examen stratégique de répondre à la question suivante : « Quels services ou activités actuellement fournis devraient être maintenus à titre de privilèges exclusifs et lesquels devraient être assurés dans un environnement davantage concurrentiel? »² Autrement dit, le gouvernement demande au comité consultatif de déterminer s'il devrait déréglementer Postes Canada en réduisant, ou peut-être même, en supprimant le privilège exclusif sur les lettres, une mesure qui mettrait sans doute en péril le service universel et le tarif unique peu importe la destination au pays.

¹ Examen stratégique de la Société canadienne des postes; document disponible en ligne à <http://www.cpcstrategicreview-examenstrategiquescp.gc.ca/nws-eng.html>; consulté le 11 mars 2009.

² Ibid., <http://www.cpcstrategicreview-examenstrategiquescp.gc.ca/trms-eng.html>;

Le gouvernement confie l'Examen stratégique à un comité consultatif formé de trois personnes, présidé par Robert Campbell. Le comité est appuyé d'un secrétariat composé d'employés fédéraux qui ont pour rôle de soutenir le travail du comité, d'entreprendre des études et d'élaborer et de gérer le plan de travail global de l'Examen, suivant les directives du comité consultatif.

Le gouvernement demande au comité consultatif de mener des consultations auprès de principaux intervenants au sein et à l'extérieur du gouvernement et de solliciter la participation du public au moyen de mémoires. Le processus de consultation est décrit comme « une des activités clés de l'Examen ».³

Entre le 21 avril et le 2 septembre 2008, date limite de remise des mémoires, le comité consultatif a tenu 71 séances de consultation et visites de lieux (voir annexe « B »). Il a reçu 833 mémoires de municipalités⁴ d'organismes et d'entreprises et 596 mémoires de particuliers, pour un total de 1 429 mémoires.⁵ De plus, 167 personnes ont participé à des campagnes d'envoi de lettres et 23 360 autres ont envoyé une carte postale au comité consultatif.

Le gouvernement s'est dit heureux des centaines de mémoires reçus, indiquant que « le comité consultatif tiendra compte de ces commentaires et du résultat de ses propres recherches dans la préparation de son rapport final ».⁶

La participation a été bonne, mais le processus, lui, a été déficient. L'Examen stratégique de Postes Canada a connu d'importants ratés sur le plan de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes.

Au Canada, le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités est tenu de rendre compte au Parlement de l'orientation générale de Postes Canada, et par l'intermédiaire du Parlement, il rend compte à la population. Selon le document intitulé *Pour un gouvernement responsable : guide du ministre et du*

³ Ibid., www.cpcstrategieview-examenstrategiquescp.gc.ca/stkhldr-eng.html;

⁴ Certains renseignements sur le site Web de l'Examen stratégique étaient incomplets et certains documents ne s'ouvriraient tout simplement pas. Il manquait, en partie ou en totalité, les résolutions de huit municipalités où il arrivait que leur document PDF n'apparaisse pas ou ne s'ouvre pas.

⁵ Sur le nombre total de mémoires soumis, 32 intervenants et 185 particuliers n'ont pas donné leur consentement pour que leur mémoire soit rendu public.

⁶ Examen stratégique de la Société canadienne des postes [document en ligne]; www.cpcstrategieview-examenstrategiquescp.gc.ca/nws2-eng.html

ministre d'État (2008) « [on] s'attend à ce que les ministres sondent les parlementaires et les comités sur les plans et priorités futurs, et prennent le temps de consulter et de mobiliser leurs collègues au Parlement, afin d'obtenir leur appui. »⁷

Le gouvernement du Canada n'a pas satisfait à son obligation de rendre des comptes comme il aurait dû ou aurait pu le faire à l'étape de la planification de l'Examen stratégique. Il n'a fait aucun effort sérieux pour consulter les parlementaires ou les comités parlementaires. Le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités a bien dit à un comité parlementaire, en mai 2007, qu'il étudiait la possibilité de soumettre Postes Canada à un examen, mais aucune décision définitive n'avait encore été prise à ce sujet. Par la suite, le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités a adopté une motion qui recommandait au gouvernement de « lui [donner] l'occasion de se pencher sur les modalités d'un tel examen avant qu'il ne commence et de formuler ses recommandations ».⁸ Finalement, le gouvernement n'a absolument rien retenu de l'esprit ou de la lettre de cette recommandation.

De la même manière, le gouvernement a fait très peu d'efforts pour consulter les principaux intervenants ou le public au moment où l'examen était en cours.

Le ministre responsable a refusé de rencontrer le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes et de répondre à ses questions de fond sur l'Examen stratégique ou encore de répondre aux questions directes qu'il lui posait dans des lettres.

Le gouvernement a aussi refusé de tenir des audiences publiques. La population, à qui appartient le service postal, a dû se contenter d'un peu plus de quatre mois, en plein été, pour soumettre des mémoires au comité consultatif chargé de l'Examen stratégique. Mais la plupart des gens n'étaient même pas au courant de l'existence de l'examen. Il ne serait pas exagéré de dire que la vaste majorité des personnes et des groupes qui ont finalement soumis un mémoire ont entendu parler de l'Examen stratégique grâce aux communications du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.

⁷ Gouvernement du Canada, Bureau du Conseil privé, Pour un gouvernement responsable : guide du ministre et du ministre d'État, 2008, page 3

⁸ Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités, motion présentée par le député Mauril Bélanger, 9 mai 2007.

En comparaison, la Postal Regulatory Commission, aux États-Unis, a tenu quatre séances d'audience publique.

Tout comme nous l'avons dit un peu plus tôt, l'Examen stratégique a souffert d'un manque cruel de transparence.

Le comité consultatif chargé de l'Examen stratégique a rencontré un certain nombre de particuliers et de groupes, mais s'est gardé de rendre publique l'information qu'il a recueillie dans le cadre de ces consultations. Par exemple, il a rencontré des représentantes et représentants de dix ministères fédéraux, mais un seul de ces ministères a soumis un mémoire. Par conséquent, il n'existe aucun registre public des discussions ou des recommandations découlant de la plupart de ces rencontres.

Le comité consultatif n'a pas affiché tous les mémoires sur son site Web. Trente-deux intervenants et 185 personnes ont demandé à ce que leur mémoire ne soit pas rendu public.

Le comité consultatif n'a pas non plus divulgué une pièce maîtresse de ses travaux, l'étude intitulée *Universal Service Obligation and Other Public Policy Analysis – Study 1*.

Il n'a pas rendu publique l'information que Postes Canada lui a remise.

Bref, la population canadienne et les intervenants du secteur postal se sont vu refuser l'accès à bon nombre des documents que le comité consultatif a utilisé pour rédiger son rapport.

De même, personne n'a eu la possibilité de réagir à l'information inexacte qui a pu être remise au comité.

En comparaison, la Postal Regulatory Commission aux États-Unis a utilisé un processus ouvert et transparent qui offrait l'occasion de réfuter l'information recueillie dans le cadre de son examen.

Rapport du comité consultatif chargé de l'Examen stratégique

Le rapport du comité consultatif a été rendu public le 30 avril 2009. Il comprend une analyse approfondie des défis financiers et opérationnels que Postes Canada doit relever et formule 60 recommandations relatives à la gouvernance, aux finances, aux services et au cadre réglementaire de Postes Canada. Quant à la

déréglementation, le rapport indique ce qui suit : « La privatisation et la déréglementation de Postes Canada n'ont reçu qu'un faible appui du public, alors que le maintien d'un service universel abordable et de qualité pour tous les Canadiens dans toutes les collectivités a reçu un appui considérable, sinon unanime. » Le comité consultatif recommande de maintenir à son niveau existant le privilège exclusif que Postes Canada détient sur la livraison des lettres. En même temps, par contre, il recommande de retirer du privilège exclusif le courrier du régime international de départ.

Le rapport ne contient aucune recommandation visant la mise sur pied d'un organisme de réglementation. Le comité consultatif recommande d'utiliser une formule de plafonnement qui reflète mieux les coûts de Postes Canada (comme ceux liés à la main-d'œuvre et au transport) pour établir le tarif de base des lettres.

Le comité consultatif a relevé cinq enjeux importants pour Postes Canada : la clarification de l'obligation d'assurer un service universel, l'atteinte de l'autonomie financière, la prestation des services postaux dans les régions rurales, la gouvernance et la nécessité de moderniser Postes Canada.

Les recommandations du comité consultatif renferment une proposition visant l'adoption d'un « protocole de service » qui énoncerait de manière détaillée l'obligation d'assurer un service universel. Le protocole de service comprendrait des normes en matière de livraison, de vente au détail et de tarification et préciserait les domaines réservés visés par le privilège exclusif. Le comité consultatif recommande que les services ruraux fassent partie intégrante de l'obligation d'assurer un service universel et cessent d'être présentés comme un objectif d'intérêt public. Il propose aussi que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste soit modifié de sorte que les bureaux de poste publics puissent être remplacés par des comptoirs postaux privés.

L'annexe « C » présente un résumé des recommandations du rapport.

Réponse du gouvernement au rapport du comité consultatif chargé de l'Examen stratégique

Le STTP s'est réuni avec Rob Merrifield, ministre d'État aux Transports et ministre responsable de la Société canadienne des postes, peu après la publication du rapport du comité consultatif chargé de l'Examen stratégique.

Le ministre Merrifield a indiqué que le gouvernement avait l'intention de prendre le temps d'étudier le rapport et de participer à des consultations avant de se prononcer sur les recommandations contenues dans le rapport.

Par la suite, le STTP a envoyé une lettre au ministre Merrifield pour présenter la position syndicale sur les principales recommandations du rapport et demander au ministre son point de vue sur un certain nombre de questions. Le Syndicat lui a aussi demandé qui serait consulté au sujet des recommandations du rapport. En date de septembre 2009, le Syndicat n'a toujours pas obtenu de réponse et aucune consultation publique n'a eu lieu.

Néanmoins, le gouvernement a donné suite à deux recommandations de l'Examen stratégique : créer un protocole de service et exclure du privilège exclusif les lettres du régime international.

Le 17 juin 2009, le gouvernement a accepté la recommandation visant les lettres du régime international en déposant à la Chambre des communes le projet de loi C-44. S'il est adopté, le projet de loi retirera du privilège exclusif accordé à Postes Canada les lettres du régime international. Le projet de loi C-44 est pratiquement identique à l'ancien projet de loi C-14 qui avait fait l'objet d'une importante opposition de la part de syndicats, du public et de députées et députés. Le projet de loi C-14 est mort au feuillet à la suite du déclenchement des élections de 2008. (Voir un peu plus loin « Projet de loi C-14 : positions des partis politiques ».)

Le gouvernement a aussi donné suite à la recommandation qui demandait que l'obligation de Postes Canada d'assurer un service universel soit clairement définie dans un « contrat » ou un « protocole de service » entre le gouvernement du Canada et Postes Canada dans le but de clarifier les attentes et les responsabilités en matière de service. Le 12 septembre 2009, il a rendu public un court document, plutôt vague, appelé « protocole du service postal canadien ».

Le protocole réitère principalement la politique actuelle en matière de service postal et avance que le gouvernement va maintenir « le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste dans les *régions rurales* » (c'est nous qui soulignons).

En vigueur depuis 1994, le moratoire protège les bureaux de poste publics situés en milieu rural et dans les villes qui ne comptent qu'un seul bureau de poste.

Postes Canada affirme qu'elle va maintenir le moratoire de 1994 sur la fermeture de bureaux de poste comme le demande le protocole. Toutefois, le protocole ne fait mention que des bureaux de poste dans les régions rurales. Il ne dit absolument rien du moratoire de 1994.

Quoiqu'il en soit, il *semble* que les régions rurales et les petites collectivités pourront conserver leurs bureaux de poste publics. Le Syndicat a néanmoins pris soin d'écrire une lettre à Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada, pour vérifier si le protocole émanant du gouvernement a bien la même portée que celle que prétend Postes Canada. Le Syndicat a aussi demandé à Postes Canada de lui remettre une liste des bureaux de poste visés par le moratoire.

Le nouveau protocole décrit aussi les attentes du gouvernement en matière de consultations, que ce soit pour discuter d'une fermeture ou d'autres questions. Le gouvernement s'attend à ce que Postes Canada informe la population au moins un mois à l'avance si elle compte fermer, déplacer ou regrouper un bureau de poste ou modifier un mode de livraison du courrier. Il s'attend aussi à ce que Postes Canada examine diverses options en vue de répondre aux préoccupations des gens.

Il se pourrait qu'un mois soit une période suffisante pour retourner un livre à la bibliothèque, mais elle est nettement insuffisante pour discuter avec l'ensemble d'une collectivité de la fermeture d'un bureau de poste.

Le STTP est d'avis que le gouvernement doit multiplier et renforcer ses exigences en matière de consultation.

De plus, le Syndicat estime que le gouvernement aurait dû consulter la population au sujet de son protocole de service. Malheureusement, il ne l'a pas fait. Le STTP lui demande instamment de solliciter l'avis de la population.

Les pages qui suivent présentent le point de vue de la population, de ses représentantes et représentants politiques et des intervenants qui ont remis un mémoire au comité consultatif chargé de l'Examen stratégique.

Sondages d'opinion sur des questions relatives à la déréglementation, à l'environnement et à la sécurité

La population canadienne a confiance au service postal et ne veut pas que Postes Canada perde son privilège exclusif. Un récent sondage d'opinion confirme cette affirmation. Les résultats du sondage révèlent que sept Canadiens sur dix

s'opposent à l'ouverture du marché de la poste-lettres à la concurrence. Qui plus est, un autre sondage fait état de la réticence du public canadien à la présence d'entrepreneurs privés dans le secteur de la poste-lettres, et ce, pour des raisons de sécurité du courrier et d'environnement.

Les résultats d'un sondage Ipsos Reid réalisé en 2008 révèlent que 46 % des répondants s'opposent fortement à la présence d'entrepreneurs privés dans le secteur de la livraison de la poste-lettres, tandis que 23 % y sont plutôt opposés. En contrepartie, seulement 9 % des répondants appuient fermement la présence d'entreprises privées dans le secteur de la poste-lettres, tandis que 18 % y sont plutôt favorables.⁹

L'idée d'ouvrir le marché de la poste-lettres à des entreprises privées a recueilli des réactions semblables aussi bien dans les régions rurales que dans les régions urbaines du Canada.

Dans l'ensemble, 69 % des répondants se sont prononcés contre la déréglementation de la poste, tandis que seulement 27 % des répondants se sont dits en faveur.

Les résultats du sondage Ipsos Reid effectué en 2008 ont aussi permis de constater l'absence d'un solide consensus en faveur de l'ouverture du marché de la poste-lettres à la concurrence du secteur privé. La firme a demandé aux répondants favorables à la déréglementation s'ils changeraient d'avis et s'opposeraient à la livraison de la poste-lettres par des entreprises privées s'ils savaient que l'ouverture à la concurrence empêcherait Postes Canada de maintenir son service de livraison postal à tarif unique partout au Canada.

Parmi les répondants favorables à la déréglementation, 40 % ont déclaré que dans pareilles circonstances, ils changeraient d'idée et s'opposeraient à la présence d'entreprises privées dans le secteur de la poste-lettres.

⁹ La firme Ipsos Reid a effectué ce sondage du 12 au 14 août 2008. Un échantillon de 1 007 adultes canadiens y a répondu et les résultats présentent une marge d'erreur de 3,1 %, 19 fois sur 20, comparativement aux résultats qui auraient été obtenus si toute la population adulte du Canada avait été visée par le sondage. Ces données ont été pondérées pour veiller à ce que la composition de l'échantillon quant à la région géographique, à l'âge et au sexe soit le reflet de la population du Canada selon les données de recensement. Le sondage a été effectué au nom du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.

Le sondage Ipsos Reid n'est pas le seul à révéler l'opposition à la déréglementation du service postal. En effet, à la suite d'un sondage mené auprès de ses membres, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a elle aussi constaté l'opposition que susciterait une telle mesure (voir page 23).

Le sondage de la firme Strategic Communications effectué en 2008 révèle qu'une partie importante de l'opposition à la déréglementation est attribuable aux effets qu'elle pourrait avoir sur l'environnement et la sécurité du courrier.

Selon les résultats de ce sondage, 74,9 % des répondants s'inquiètent des répercussions environnementales que pourrait avoir l'ouverture du marché de la poste-lettres à des entreprises privées (nombre accru de véhicules utilisés pour livrer la poste-lettres), dont 42 % se disent très préoccupés par cette question. Seulement 19,1 % des répondants affirment ne pas avoir de préoccupations en matière d'environnement, tandis que 5,2 % des répondants affirment ne pas avoir d'opinion à ce sujet.

Toujours selon les résultats de ce sondage, 76,8 % des répondants se disent préoccupés par le vol d'identité ou par le risque de non-respect de leur vie privée si des entreprises privées livraient la poste-lettres à la place de Postes Canada. De ces répondants, 46,8 % se disent très préoccupés par cette question. Seulement 17,7 % des répondants indiquent ne pas avoir de préoccupations en la matière, tandis que 5,5 % des répondants affirment ne pas avoir d'opinion à ce sujet.¹⁰

Ces résultats sur la sécurité et l'opposition à la déréglementation ne sont pas étonnants compte tenu du degré extraordinaire de confiance dont jouit Postes Canada.

Selon les résultats d'un sondage effectué en 2007 par la firme Strategic Counsel, Postes Canada est l'institution fédérale en laquelle les gens ont le plus confiance au Canada. Elle se classe devant les Forces canadiennes, la Cour suprême, la GRC et Radio-Canada.

¹⁰ Ces résultats sont tirés du sondage omnibus mené à l'échelle nationale par la firme Strategic Communications. Un échantillon représentatif de 1 202 adultes canadiens a répondu au sondage pendant la période du 2 au 6 octobre 2008. Le sondage s'est déroulé en ligne auprès de ces 1 202 répondants, lesquels avaient été recrutés à partir d'un groupe de 450 000 Canadiens, représentatifs de la population du Canada, qui avaient accepté d'être interviewés. L'échantillon final est représentatif de l'ensemble de la population. Si les répondants avaient été interviewés par téléphone de façon aléatoire, les résultats auraient eu une marge d'erreur de 2,9 %, 19 fois sur 20.

Toujours selon ces résultats, pas moins de 90 % des répondants affirment que pour eux, Postes Canada est une institution canadienne digne de confiance, et près de la moitié des répondants (48 %) la considèrent comme « très fiable ». Seulement 8 % des répondants déclarent ne lui accorder aucune confiance.¹¹

De plus, les sondages menés par la firme Pitney Bowes révèlent des degrés élevés de confiance à l'endroit du service de livraison de la poste-lettres de Postes Canada et de celui du service postal américain (USPS). Un sondage effectué en 2003 auprès de ménages américains et un sondage semblable mené en 2005 auprès de ménages canadiens ont révélé que plus de la moitié des Canadiens (58 %) et les deux tiers des Américains (66 %) préfèrent recevoir du courrier et des documents par la poste plutôt que par courrier électronique. Dans une forte proportion de 85 % pour les Canadiens et de 86 % pour les Américains, les répondants ont dit préférer recevoir par la poste des documents importants comme les factures, les relevés bancaires ou les rapports financiers.¹²

Si les sondages d'opinion publique sont un indicateur de la volonté de la population, il n'y a absolument rien qui indique que des changements majeurs aux règlements ou à la loi soient nécessaires ou souhaitables.

Représentants politiques de la population : les partis politiques fédéraux

Malgré la ferme opposition du public à la déréglementation de Postes Canada, les représentants des partis politiques semblent divisés sur cette question, et ce, principalement en raison de la ligne de parti qu'ils sont tenus de respecter.

La Chambre des communes du Canada, principale composante élue du Parlement, est en ce moment formée de quatre partis politiques : le Parti conservateur du Canada, le Parti libéral du Canada, le Bloc Québécois et le Nouveau Parti démocratique.

¹¹ Le Strategic Counsel a mené ce sondage pour le compte du Globe and Mail et du réseau de télévision CTV. La firme a sondé 1 000 personnes pendant la période du 14 au 17 mai 2007. Le sondage a une marge d'erreur de 3,1 %, 19 fois sur 20.

¹² En décembre 2003, la firme Pitney Bowes a effectué un sondage sur les préférences des ménages en matière de livraison du courrier. Pour ce faire, elle a mené 750 entrevues téléphoniques aux États-Unis. En 2005, la firme Pitney Bowes a demandé à la firme BrandTrust de réaliser exactement le même sondage au Canada. En tout, 251 ménages canadiens ont participé au sondage téléphonique aléatoire mené à l'échelle du pays.

Tous les députés élus de ces partis siègent à la Chambre des communes. Les députés sont tenus de voter selon la décision prise par la direction de leur parti, sauf s'il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire. Durant les élections, les partis politiques présentent un programme politique détaillé. Une fois le gouvernement en place, il appartient à la direction de chaque parti de décider des modalités d'application de son programme au Parlement.

En ce moment, le Parti conservateur du Canada dirige le gouvernement fédéral, mais il est minoritaire, détenant moins de la moitié des sièges de la Chambre des communes. Peu de temps après les élections, le STTP a demandé au gouvernement conservateur quelle était sa position sur la déréglementation de Postes Canada, mais il a refusé de fournir une réponse claire. Il a déclaré ce qui suit : « Aucun changement au privilège exclusif de Postes Canada ne sera apporté sans d'abord effectuer une analyse politique approfondie ». Puis, il a ajouté : « Le privilège exclusif est défini dans la *Loi sur la Société canadienne des postes*. Par conséquent, tout changement exigera des modifications législatives et un débat public au Parlement. »

Malgré ses déclarations, le gouvernement conservateur a présenté un projet de loi visant la déréglementation partielle de Postes Canada, et il l'a fait sans effectuer d'analyse politique approfondie. En effet, le 29 octobre 2007, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-14. L'adoption de ce projet de loi devait lui permettre de retirer la poste-lettres internationale du privilège exclusif dont bénéficie Postes Canada sur la collecte, la transmission et la livraison des lettres. (Voir ci-dessous la partie intitulée *Projet de loi C-14 : Position des partis politiques*)

Le Parti libéral du Canada, qui représente l'opposition officielle à la Chambre des communes, a affirmé ne pas soutenir la déréglementation de Postes Canada.

Le Bloc Québécois n'a pas de position précise quant à la déréglementation de Postes Canada. Selon le parti, avant de réduire ou de supprimer le privilège exclusif de Postes Canada, le gouvernement devrait mener un examen public exhaustif sur la question, notamment les conséquences de la déréglementation sur le mandat de Postes Canada de fournir un service universel.

Le Nouveau Parti démocratique s'est dit farouchement opposé à la déréglementation de Postes Canada.

Il est intéressant de noter que tous les partis politiques qui siègent à la Chambre des communes s'opposent officiellement à la privatisation du service postal.

Les renseignements relatifs à la position de chaque parti politique ont été recueillis à la suite de demandes qui leur ont été envoyées sous forme de lettre et de courriel dès novembre 2006.

Projet de loi C-14 : Position des partis politiques

Tel qu'il a été mentionné plus tôt, en présentant le projet de loi C-14, en octobre 2007, le gouvernement conservateur avait pour objectif de retirer la poste-lettres internationale du privilège exclusif dont bénéficie Postes Canada sur la collecte, la transmission et la livraison des lettres.

Le gouvernement avait d'abord défendu l'importance du privilège exclusif, mais il a vite revu sa position, sans doute en raison d'une campagne de lobbying lancée par la Canadian International Mail Association.

Le 25 juillet 2006, le gouvernement semblait prêt à prendre des mesures contre les entreprises de repostage. Il avait alors déclaré ce qui suit : « Le parlement a octroyé le privilège exclusif pour que Postes Canada puisse fournir à la population canadienne, peu importe l'endroit, un accès égal au service postal national, à des tarifs uniformes. [...] Les activités des entreprises de repostage coûtent à Postes Canada des millions de dollars par an et minent sa capacité à maintenir un service postal national prospère et à fournir un service universel à l'ensemble de la population canadienne. »¹³

Toutefois, en mai 2007, le gouvernement conservateur avait adopté une autre position. L'ensemble des députés conservateurs et certains députés libéraux du Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités ont voté en faveur d'une motion appuyant les entreprises de repostage et la tenue d'un examen, par un comité parlementaire, du privilège exclusif de Postes Canada. Cette motion, adoptée à sept voix contre trois, recommandait que le ministre ordonne à Postes Canada de mettre fin à toute poursuite intentée contre les entreprises de repostage jusqu'à ce que le comité ait la possibilité de se pencher sur les dispositions du privilège exclusif de la *Loi sur la Société canadienne des*

¹³ Lettre de Paul Terrien, chef de cabinet du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, à Deborah Bourque, présidente nationale du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, 25 janvier 2006.

postes, et de formuler des recommandations au gouvernement et à Postes Canada. La motion demandait aussi que l'examen soit terminé avant la fin de l'année. Le gouvernement n'a toutefois pas donné suite à la motion et aucun examen n'a eu lieu en raison de la prorogation du gouvernement en septembre 2007.¹⁴

Au cours de la session parlementaire suivante, le gouvernement fédéral a décidé de donner suite au projet de loi C-14 plutôt que de demander à un comité parlementaire de procéder à l'examen du privilège exclusif de Postes Canada. Rien n'indique que le gouvernement a mené un examen significatif des questions pertinentes avant le dépôt de son projet de loi, ni tenu sa promesse d'effectuer une « analyse politique approfondie ».

Le Bloc Québécois et le Nouveau Parti démocratique se sont opposés au projet de loi C-14. Certains députés libéraux ont appuyé ce projet de loi, tandis que d'autres s'y sont opposés.¹⁵

Le gouvernement a appuyé le projet de loi C-14, mais il a eu beaucoup de difficultés à le faire progresser. Il s'est trouvé aux prises avec l'opposition massive de syndicats, du public et de députés de la Chambre des communes, sans compter les obstacles internes. Le projet de loi C-14 ne figurait pas au haut de la liste de priorités du programme législatif du gouvernement.

Bref, la stratégie du gouvernement visant à retirer la poste-lettres internationale du privilège exclusif de Postes Canada ne s'est pas déroulée sans heurts.

Cette situation explique peut-être pourquoi le gouvernement a agi de façon inhabituelle en demandant au comité consultatif chargé de l'Examen stratégique d'étudier la poste-lettres internationale et le privilège exclusif tout en essayant de faire adopter son projet de loi pour que la poste-lettres internationale soit retirée du privilège exclusif.

Le projet de loi C-14 est mort au feuillet en 2008, à la suite du déclenchement des élections.

¹⁴ Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités, motion présentée par le député Joseph Volpe, 14 mai 2007.

¹⁵ Le Parti libéral n'a pas exercé la discipline de parti relativement au projet de loi C-14 puisque ce dernier est mort au feuillet avant le vote en deuxième lecture, lequel indique si le principe d'un projet de loi est accepté ou rejeté.

Mémoires soumis à l'Examen stratégique

Au total, 1 429 personnes et organisations ont présenté un mémoire au comité consultatif chargé de l'Examen stratégique. Il peut s'agir d'un document d'une seule page énonçant un point de vue sur la déréglementation ou encore d'une présentation détaillée sur l'ensemble des questions comprises dans le mandat de l'Examen stratégique. Les pages qui suivent résument les principaux points de vue contenus dans ces mémoires.

Société canadienne des postes

Postes Canada a soumis un mémoire détaillé portant sur la plupart des questions énoncées dans le mandat de l'Examen stratégique. La position de Postes Canada au sujet de la déréglementation porte non seulement à confusion, mais est aussi contradictoire. Postes Canada se prononce tout d'abord en faveur du maintien du privilège exclusif. Elle déclare ce qui suit : « La contribution du marché exclusif est essentielle à la prestation d'un service postal universel et abordable. »

Toutefois, elle poursuit en déclarant que « Postes Canada ne s'oppose pas à la libéralisation du marché » et que « Postes Canada est partisane d'une approche progressive pour toute mesure de libéralisation envisagée sur le marché postal au Canada ». De plus, Postes Canada demande au gouvernement d'appuyer les efforts visant à réduire les coûts de main-d'œuvre et les droits contractuels des travailleuses et travailleurs s'il devait opter pour l'élimination du privilège exclusif.

La position adoptée par la direction de Postes Canada en 2008 entre en contradiction directe avec toutes les analyses et positions précédentes de Postes Canada sur la question. Avant la tenue de l'Examen du mandat de 1996, la direction de Postes Canada était totalement opposée à la déréglementation. Postes Canada avait présenté des arguments solides et rigoureux contre la déréglementation en concluant que l'élimination du privilège exclusif serait une catastrophe pour le service postal et les employés de Postes Canada.

Représentants politiques de la population : les municipalités

Les municipalités ont à cœur le service postal. Elles font régulièrement campagne en faveur de l'amélioration des services et contre les compressions et la fermeture de bureaux de poste. En fait, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, elles ont pris part à un mouvement de contestation contre la fermeture de bureaux de poste et ont ainsi contraint le gouvernement à adopter

le moratoire sur la fermeture des bureaux de postes situés dans les régions rurales et les petites villes.

En tout, 653 municipalités et organismes représentant des municipalités ont soumis un mémoire à l'Examen stratégique dans lequel elles se prononcent sur la déréglementation et d'autres questions. Sur les 653 mémoires soumis, 543 adoptent une position contre la déréglementation. Vingt-six autres municipalités se disent inquiètes des répercussions que pourrait avoir la déréglementation. Seule une municipalité, Ponoka en Alberta, dit appuyer la déréglementation.

De plus, la vaste majorité des municipalités souhaitent la tenue de consultations adéquates durant l'Examen stratégique. En tout, 555 d'entre elles demandent au gouvernement de tenir des audiences publiques, mais leur demande n'a pas été entendue.

Citoyennes et citoyens

Au total, 23 360 personnes du grand public, dont bon nombre de travailleuses et travailleurs des postes, ont envoyé à l'Examen stratégique une carte postale exprimant leur opposition à la déréglementation. Aussi, 167 autres personnes ont envoyé des cartes ou des lettres types exprimant leur opposition ou leurs craintes par rapport à la déréglementation ou dénonçant l'absence d'audiences publiques.

Des 411 citoyennes et citoyens qui ont accepté de rendre leur mémoire public (185 ont refusé), 272 se prononcent contre la déréglementation, tandis que 62 se disent inquiets des répercussions de la déréglementation. Un nombre encore plus grand de personnes ont souligné l'importance du service postal, surtout en milieu rural.

Usagers du service postal : grands expéditeurs de courrier

L'Association nationale des grands usagers postaux (ANGUP) est le porte-parole de l'industrie canadienne de l'envoi postal. Elle compte parmi ses membres la plupart des grands expéditeurs de courrier de l'industrie de l'envoi postal du Canada.

L'ANGUP a déjà dit qu'elle était en faveur du maintien du privilège exclusif de Postes Canada. Selon elle, Postes Canada a besoin du privilège exclusif pour mener ses activités au Canada. Dans son mémoire, l'ANGUP ne traite pas de la déréglementation, parce qu'elle choisit de mettre l'accent sur d'autres questions,

mais elle formule des commentaires sur la situation du courrier du régime international. En ce qui concerne les conclusions des décisions judiciaires selon lesquelles le courrier du régime international fait partie du privilège exclusif de Postes Canada, l'ANGUP déclare qu'elle « cherche à faire en sorte que cette situation ne compromette pas les actuelles sources de revenus de Postes Canada et ne pénalise aucunement les usagers du régime intérieur en leur faisant porter le poids du manque à gagner associé aux envois non livrables à l'étranger, et [elle] n'endosse, ni n'accepte l'accès, non éthique, aux services intérieurs à des tarifs nettement inférieurs à ce que doivent payer les contribuables et les entreprises du Canada »¹⁶.

En ce qui concerne le caractère public de Postes Canada, l'ANGUP déclare que ses membres « ne réclament pas à l'unisson la privatisation de la Société canadienne des postes ». Dans son mémoire, l'ANGUP présente les conclusions d'une récente étude menée auprès de ses membres à propos de la privatisation et de la réforme de la poste. En général, l'ANGUP est d'avis que le système de distribution du courrier fonctionne bien et que Postes Canada s'est beaucoup améliorée depuis 1996, date du dernier examen de la société d'État.

Dans son mémoire, l'ANGUP met surtout l'accent sur la nécessité d'une plus grande participation des expéditeurs aux décisions de Postes Canada en matière d'environnement de la production et d'établissement des tarifs.

Les principaux éléments de la réforme préconisée par l'ANGUP sont les suivants :

1. La responsabilisation de la SCP en matière de coûts et de tarifs.
2. La consultation obligatoire sur la méthode de fixation des tarifs.
3. L'augmentation des incitatifs et des rabais sur les gros volumes de courrier et sur le partage du travail.
4. Le plafonnement des hausses de tarif pour les articles autres que la poste-lettres.
5. La précision du mandat de Postes Canada en ce qui a trait aux activités commerciales faisant concurrence à l'industrie.

¹⁶ L'ANGUP est d'avis que cette citation doit être comprise dans le contexte de son mémoire. On peut consulter son mémoire à www.examenstrategiquescp.gc.ca.

Usagers du service postal : expéditeurs de médiaposte

L'Association canadienne du marketing (ACM) est la plus importante association de marketing au Canada, comptant 800 membres parmi lesquels les plus importantes institutions financières du pays, des compagnies d'assurance, des éditeurs, des détaillants et des organismes de charité. L'Association canadienne du marketing représente à la fois les usagers des réseaux de livraison de la médiaposte avec et sans adresse de Postes Canada et les concurrents de cette dernière, tels que les journaux communautaires. Dans le mémoire qu'elle a présenté au comité consultatif chargé de l'Examen stratégique, l'ACM souligne que le « privilège exclusif » est une solution réglementaire qui sert très bien les consommateurs et les entreprises du Canada, et ce, depuis le XIX^e siècle. À la question de savoir si le privilège exclusif demeure toujours le meilleur moyen de fournir des services universels, l'ACM affirme que seule une analyse détaillée et exhaustive des conséquences de tout changement permettra de répondre à cette question. Elle ajoute que cette analyse devra tenir compte des caractéristiques particulières du Canada et des leçons tirées des réformes postales menées dans d'autres pays.

À propos de la réforme réglementaire, l'ACM déclare que des changements ponctuels au cadre réglementaire ne feront qu'accroître les risques auxquels sont exposés Postes Canada, ses clients et les contribuables. Selon elle, la réforme postale ne devrait avoir lieu que si elle fait l'objet d'un plan exhaustif assorti de dispositions visant le maintien du service universel et de moyens de suivre attentivement les conséquences des changements et de les évaluer avec minutie.

Usagers du service postal : éditeurs de magazines

L'industrie canadienne du magazine présente des avis partagés quant à la déréglementation de la poste-lettres. En ce moment, au Canada, le privilège exclusif ne vise pas les magazines et autres périodiques. Et pourtant, les entreprises ne peuvent pas laisser de publications ni d'envois de la médiaposte dans les boîtes aux lettres communautaires et les boîtes postales des immeubles à appartements, car Postes Canada est la seule à détenir les clés de ces boîtes.

Magazines Canada, association professionnelle du secteur des magazines, représente plus de 300 titres au pays. Dans le mémoire qu'il a présenté au comité consultatif, l'organisme plaide en faveur de la déréglementation de la poste-lettres, étant donné qu'une telle mesure donnerait aux éditeurs de magazines l'accès aux boîtes postales communautaires, aux boîtes aux lettres des immeubles

à appartements et aux autres points de remise centralisés. De plus, Magazines Canada dénonce vivement les tarifs des périodiques, qui sont fixés en fonction de la distance. Cependant, l'organisme ne tente pas d'établir un rapprochement entre son opposition à l'établissement de tarifs en fonction de la distance et son soutien à une déréglementation complète de la poste-lettres.

La Canadian Business Press représente les intérêts des publications d'affaires, professionnelles et spécialisées du Canada depuis plus de 87 ans. Dans le mémoire qu'elle a remis au comité consultatif chargé de l'Examen stratégique, cette association de la presse spécialisée au Canada ne prend pas position quant à la déréglementation de la poste-lettres. Elle insiste plutôt sur la principale proposition de son mémoire, qui invite le gouvernement à établir un contrat postal avec Postes Canada qui clarifierait les rôles et responsabilités de chaque partie et à mettre sur pied un organisme de réglementation qui veillerait au respect des dispositions du contrat et trancherait les litiges.

Usagers et concurrents : journaux communautaires

Postes Canada est le plus important distributeur de médiaposte sans adresse au pays. Elle est en concurrence directe avec d'une part les quotidiens et les journaux communautaires et d'autre part les entreprises de livraison du secteur privé. De nombreux journaux communautaires des régions rurales et éloignées utilisent les services de Postes Canada pour livrer une partie ou l'ensemble de leurs publications.

La Canadian Community Newspapers Association (association de journaux communautaires) représente plus de 750 journaux communautaires de l'ensemble des provinces et territoires du Canada. Les membres de cette association représentent aussi bien des journaux communautaires de grandes agglomérations suburbaines tirant à plus de 100 000 exemplaires que des journaux communautaires de petites localités rurales ne tirant qu'à quelques centaines d'exemplaires. Dans le mémoire qu'elle a remis au comité consultatif chargé de l'Examen stratégique, cette association ne se prononce pas sur le privilège exclusif de Postes Canada. Elle prend ainsi ses distances par rapport à la position qu'elle avait adoptée lors de l'examen du mandat de Postes Canada de 1996, où elle s'était clairement prononcée contre la déréglementation.

Dans son mémoire, la Canadian Community Newspapers Association s'attarde aux problèmes précis que ses membres ont relevés au sujet des exigences relatives aux dimensions des envois postaux et des horaires de livraison de

Postes Canada. Elle recommande le remplacement du Bureau de l'ombudsman de Postes Canada par un organisme indépendant dont le mandat consisterait à superviser Postes Canada et qui aurait le pouvoir de juger les différends entre la société d'État et ses clients.

Tri-City News, un journal communautaire indépendant de la Colombie-Britannique, plaide lui aussi en faveur d'un processus d'arbitrage appliqué par une tierce partie. En outre, il se plaint de l'avantage dont bénéficie Postes Canada en raison de son accès exclusif aux boîtes postales communautaires.

Selon Duff Jamison, président de Great West Newspapers, propriété conjointe de Jamison Newspapers et du géant des médias Glacier Media Incorporated, vouloir faire d'un ministère un organisme centré sur le service à la clientèle relève de l'utopie. M. Jamison se prononce en faveur de la fin du monopole, soutenant ce qui suit : « [traduction] Il ne fait aucun doute dans mon esprit que l'entreprise privée au Canada trouvera rapidement une façon de mettre en place un système efficace de distribution du courrier d'un océan à l'autre. Et les tarifs seront moins élevés que ceux en vigueur à l'heure actuelle. »

Concurrents : entreprises de repostage

Au Canada, les entreprises qui composent l'industrie du repostage préparent, conçoivent, traduisent, impriment, trient et livrent la poste-lettres destinée à l'étranger. Environ 95 % des envois du courrier international traités par ces entreprises sont destinés aux États-Unis. Au Canada, la majorité des entreprises de publipostage et des agences de publicité directe sont établies à proximité de la frontière avec les États-Unis, surtout en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique. Certaines imprimeries et entreprises de publipostage traversent elles-mêmes la frontière pour aller porter les envois à un comptoir du service postal des États-Unis, tandis que d'autres utilisent les services d'une entreprise de repostage, comme Spring Global Mail ou Key Mail.

Le comité consultatif chargé de l'Examen stratégique a reçu deux mémoires d'associations représentant des entreprises de repostage et trois mémoires d'entreprises indépendantes évoluant dans ce domaine. Dans tous ces mémoires, les intervenants se disent d'accord pour que l'on modifie les dispositions régissant le privilège exclusif de Postes Canada afin de permettre aux entreprises de repostage de lever la poste-lettres au Canada et de l'acheminer dans d'autres pays pour fins de traitement et de livraison.

La Canadian International Mail Association (CIMA) est une coalition d'entreprises canadiennes qui œuvrent au sein de l'industrie du repostage au Canada. La CIMA est d'avis que le maintien de l'industrie du repostage au Canada ne réduira ni n'affaiblira le privilège exclusif de Postes Canada et que la présence de cette industrie ne nuira pas non plus à la capacité de la société d'État de fournir un service universel. En fait, la CIMA déclare soutenir de façon catégorique le maintien du privilège exclusif de Postes Canada. Elle indique ce qui suit : « [traduction] Il est important d'affirmer d'entrée de jeu que la CIMA et ses membres ont toujours appuyé le privilège exclusif dont bénéficie Postes Canada sur la poste-lettres du régime intérieur et l'importance de fournir un service universel, et ils continuent d'affirmer leur appui. De plus, la CIMA est d'avis que la prestation d'un service postal sécuritaire et efficace dans les régions rurales est un droit dont toute la population du Canada doit bénéficier, peu importe la région. »

La British Columbia Printing & Imaging Association (BCPIA) soutient que Postes Canada ne devrait pas bénéficier d'un monopole sur la poste-lettres destinée à l'étranger et que Postes Canada ne devrait pas imprimer du matériel promotionnel ni traiter des données variables. Elle ne conteste pas le droit de Postes Canada de maintenir son privilège exclusif sur la poste-lettres destinée au Canada.

La société International Direct Response Services Ltd. est une entreprise de publipostage qui conçoit, imprime et traite des envois sans adresse. Dans le mémoire qu'elle a remis au comité consultatif, International Direct Response Services Ltd. affirme que personne ne souhaite la suppression du privilège exclusif sur la poste-lettres destinée au Canada. Elle fait cependant valoir que Postes Canada devrait se retirer de son champ d'activités, et que, dans le cas contraire, elle aussi devrait obtenir le droit de livrer la poste-lettres. La société Mail-O-Matic, une autre entreprise de publipostage de la Colombie-Britannique, se prononce elle aussi contre la concurrence de Postes Canada dans ce secteur d'activités.

La société Kirk Integrated Marketing Services Ltd. fait valoir que Postes Canada devrait s'en tenir à son principal champ d'activités, soit la livraison de la poste-lettres. Elle soutient que si la société d'État souhaite livrer concurrence à l'entreprise privée de façon ouverte et juste, elle devra renoncer à son privilège exclusif et se placer sur un même pied d'égalité. Dans son mémoire, elle reconnaît toutefois que la suppression du privilège exclusif risquerait de nuire à

une bonne partie de la population du Canada, surtout celle des régions rurales, où les services dépendent de l'obligation de service universel qui incombe à Postes Canada.

Concurrents : entreprises de messageries

La société UPS Canada est la seule entreprise de messageries en importance qui a remis un mémoire au comité consultatif chargé de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes. Selon elle, l'obligation de service universel constitue l'enjeu principal sur lequel le comité consultatif devrait se pencher.

Bien qu'elle ne formule aucune observation directe sur le bien-fondé du maintien du privilège exclusif, la société UPS Canada présente toutefois une série de recommandations qui suggèrent un appui au maintien du monopole de Postes Canada sur la poste-lettres.

Dans son mémoire, la société UPS Canada dresse la liste des catégories de normes minimales dont pourrait tenir compte une gouvernance revue et corrigée de Postes Canada :

- Maintenir le privilège exclusif (champ réservé);
- Établir des niveaux minimum de fréquence de livraison (p. ex. : livraison 5 jours par semaine);
- Devoir desservir l'ensemble du pays;
- Garantir l'accès au service universel (p. ex. : présence de points d'accès tels que les boîtes aux lettres et les comptoirs postaux);
- Maintenir la qualité des normes de service et avoir la supervision d'un organisme indépendant (p. ex. : durée d'acheminement entre la levée du courrier et sa livraison);
- Recevoir les plaintes et établir une procédure de recours (p. ex. : le tout effectué par une entité indépendante).

Plus précisément, UPS Canada recommande de mettre sur pied un organisme de réglementation national et de confier au vérificateur général du Canada l'étude annuelle de répartition des coûts.

Secteurs connexes : société Pitney Bowes

La société Pitney Bowes compte 2 000 employés et des bureaux dans toutes les grandes villes du Canada. Elle fournit des services postaux connexes à plus de 120 000 clients au pays, qu'il s'agisse de systèmes d'adressage, de compteurs postaux, de gestion du flot du courrier, de facturation électronique et de tri préalable du courrier.

Dans le mémoire qu'elle a remis au comité consultatif chargé de l'Examen stratégique, la société Pitney Bowes ne formule pas de commentaires visant directement le privilège exclusif. Elle soutient toutefois que Postes Canada devrait mettre l'accent sur ses principaux services visant la poste-lettres et les paquets. Elle affirme qu'il est indiqué, de la part de Postes Canada, de tenter d'obtenir un avantage concurrentiel pour son réseau national et de miser sur la confiance dont elle bénéficie et sur la force de ses principales compétences. Elle fait toutefois valoir que l'Examen stratégique doit veiller à ce que Postes Canada ne bénéficie pas d'un avantage concurrentiel indu en subventionnant indirectement ses produits concurrentiels à l'aide des revenus qu'elle tire de la poste-lettres. Selon elle, on devrait aussi interdire à Postes Canada de réglementer les marchés où la société d'État est en concurrence avec l'entreprise privée.

Le mémoire de la société Pitney Bowes présente aussi les résultats d'un sondage mené à grande échelle à propos des préférences de la population canadienne en matière de courrier. Elle propose que Postes Canada effectue une évaluation des conséquences environnementales qui découlent du service postal et prenne les mesures nécessaires pour les réduire.

Usagers : expéditeurs de paquets et de colis

La société eBay Canada et l'Association canadienne des bibliothèques ont toutes deux présenté un mémoire au comité consultatif chargé de l'Examen stratégique. Ni l'une ni l'autre n'aborde directement la question de la déréglementation ou celle du privilège exclusif.

La société eBay, qui fournit des services à 32 000 vendeurs en ligne, affirme occuper le premier rang des sites Web de vente au détail au Canada. Elle recommande principalement que Postes Canada adopte une grille tarifaire différente de celle qu'elle utilise à l'heure actuelle afin de réduire les frais d'expédition facturés aux clients de eBay.

L'Association canadienne des bibliothèques reconnaît qu'un solide réseau de distribution national, de propriété publique, comme celui de Postes Canada, présente d'innombrables avantages pour l'ensemble de la population. Dans son mémoire, elle insiste sur l'importance de maintenir le programme relatif au tarif des livres de bibliothèque, un service à tarif réduit que fournit Postes Canada pour l'envoi de livres entre les bibliothèques et des bibliothèques aux usagers. L'Association propose aussi que le comité consultatif chargé de l'Examen stratégique recommande au gouvernement fédéral de modifier la *Loi sur la Société canadienne des postes* pour que le matériel de bibliothèque ne désigne pas uniquement les livres, mais aussi les CD, les DVD et tout autre matériel audio-visuel.

Usagers : mouvement syndical

Le mouvement syndical canadien a joué un rôle central dans la réforme postale, qui a mené, en 1981, à la création de Postes Canada à titre de société d'État. Entreprise en 1978, la réforme donnait suite à plusieurs années de mobilisation active de la part de syndicats des postes qui exigeaient des modifications au cadre législatif et administratif du service postal. Le Congrès du travail du Canada et les syndicats des postes ont participé à tous les aspects des consultations et de la planification qui ont précédé la création, en 1981, de la société d'État. Depuis, les syndicats du secteur postal ont beaucoup influencé les débats d'intérêt public. Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes a soumis un mémoire national au comité consultatif chargé de l'Examen stratégique, et 26 de ses sections locales et un de ses bureaux régionaux ont aussi envoyé un mémoire ou une lettre. Dans son mémoire, le STTP explique en détail les observations énoncées ci-dessous en faveur du maintien du privilège exclusif de Postes Canada.

1. Les examens indépendants antérieurs reconnaissent l'importance du privilège exclusif et recommandent son maintien.
2. La population et les petites entreprises appuient le privilège exclusif, et la plupart des grands expéditeurs de courrier prônent le statu quo.
3. Le privilège exclusif est essentiel au maintien de tarifs uniformes.
4. Si le privilège exclusif n'existait pas, les tarifs postaux exigés de la population et des petites entreprises augmenteraient.
5. L'abolition du privilège exclusif de Postes Canada se traduirait par une diminution des services à la population, surtout dans les régions rurales et éloignées.
6. En augmentant la densité de livraison, le privilège exclusif favorise l'efficacité et permet de réduire les coûts.
7. Le privilège exclusif est bon pour l'environnement.
8. Le privilège exclusif accroît la sécurité du courrier.
9. Le privilège exclusif soutient de bons emplois.
10. La déréglementation n'a pas fonctionné là où elle a été mise à l'essai

L'appui du mouvement syndical canadien en faveur d'un service postal public ne se limite pas aux seuls syndicats du secteur des postes. Outre les nombreux exposés et mémoires des syndicats des postes, le comité consultatif chargé de l'Examen stratégique a reçu 51 mémoires de syndicats d'autres secteurs et de centrales syndicales (voir annexe « D »). Tous ces organismes, sans exception, préconisent le maintien du privilège exclusif.

Usagers : petites entreprises

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est le porte-parole des petites et moyennes entreprises au Canada. Fondée il y a 35 ans, la FCEI compte maintenant plus de 105 000 membres qui œuvrent dans divers secteurs partout au pays. Prenant appui sur l'opinion de ses membres, qu'elle obtient au moyen de sondages réguliers, la FCEI intervient à tous les niveaux de

gouvernement – fédéral, provincial et municipal – au nom des petites et moyennes entreprises.

Des représentants de la FCEI ont rencontré le comité consultatif chargé de l'Examen stratégique, mais personne ne connaît les points de vue qu'elle a fait valoir, étant donné qu'elle n'a pas présenté de mémoire. Toutefois, grâce à un important sondage qu'elle a effectué en avril 2008, nous savons qu'une majorité de membres de la FCEI appuient le maintien du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres.

À la question qui leur demandait si Postes Canada devrait être autorisée à conserver son monopole sur la poste-lettres, 52 % des répondants ont dit « oui », tandis que 35 % ont dit « non ». Treize pour cent étaient indécis ou pas intéressés par la question. Plus de 11 000 membres de la Fédération ont participé à ce sondage.

Si on compare ces résultats à ceux d'un autre sondage mené par la Fédération en octobre 1996, on constate un important revirement en faveur du privilège exclusif de Postes Canada. Dans son mémoire soumis au comité chargé de l'examen du mandat de Postes Canada de 1996, la FCEI demandait que Postes Canada gèle ses tarifs, se concentre sur les services de base et ne fasse pas concurrence au secteur privé. Elle ne faisait aucune mention du privilège exclusif ou des résultats de son sondage.

Sondage mené par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Postes Canada devrait-elle être autorisée à maintenir son monopole sur la poste-lettres?

Ontario	% de répondants	Canada	% de répondants
Oui	54	Oui	52
Non	34	Non	35
Indécis	10	Indécis	11

Aucun intérêt

2

Aucun intérêt

2

*Avril 2008***Usagers : milieu rural**

Cinq organismes représentant les citoyennes et citoyens des régions rurales ont présenté un mémoire au comité consultatif chargé de l'Examen stratégique. Tous ont exprimé leur ferme opposition à toute modification au privilège exclusif de Postes Canada.

Dignité rurale du Canada, organisme établi à Barachois (Québec), a rappelé au comité consultatif comment UPS avait supprimé bon nombre de services dans les régions rurales quand elle s'était rendue compte qu'ils n'étaient pas rentables. Dignité rurale indique ce qui suit : « [trad.] Si Postes Canada perd son monopole, vous savez fort bien qu'aucune entreprise privée ne se bousculera pour desservir les régions non lucratives situées entre Barachois au Québec et Badgers Quay à Terre-Neuve et Labrador ou entre la communauté Ojibway de Wikwemikong en Ontario et Sandy Lake en Saskatchewan. »

Rural Voices for Early Learning and Child Care, organisme établi à Longbow Lake (Ontario), a déploré le moment choisi pour la tenue de l'examen. Selon cet organisme, mener un tel examen en plein été constitue de la discrimination envers les gens des régions rurales, puisque les agriculteurs et les propriétaires de ranch sont en pleine saison des foins ou des récoltes, tandis que dans les collectivités éloignées du Nord, bien des gens s'adonnent à la pêche dans les campements d'été.

Solidarité rurale du Québec, organisme établi à Nicolet (Québec), et le Syndicat national des cultivateurs ont tous deux soutenu la nécessité d'élargir la prestation de services postaux dans les régions rurales et de maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans les collectivités rurales.

Le Secrétariat rural d'Agriculture et agroalimentaire Canada (ministère du gouvernement fédéral) a présenté un mémoire détaillé sur le rôle et l'importance du service postal dans les régions rurales du Canada. Le Secrétariat rural a pour mandat de fournir analyses et conseils sur les questions et dossiers touchant les régions rurales et éloignées, de faciliter la création de partenariats autour de questions et de priorités rurales et de favoriser le dialogue entre les intervenants

du milieu rural et le gouvernement fédéral ainsi qu'entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Le Secrétariat fait valoir dans son mémoire que l'utilisation d'Internet en milieu rural est bien inférieure à la moyenne nationale. De plus, selon de récentes recherches menées par le Secrétariat, 70 % des Canadiens vivant en région rurale continuent de préférer être informés des initiatives du gouvernement du Canada par courrier direct livré à leur domicile, suivi d'avis publiés dans les journaux communautaires.

Le Secrétariat indique ce qui suit : « Si l'on ouvrait le marché de la livraison du courrier à l'entreprise privée, il se pourrait que des régions rurales soient négligées et mal desservies, en raison de faibles volumes de courrier, d'une population dispersée et de grandes distances à parcourir, et ce, au profit d'agglomérations urbaines à haute densité qui sont plus lucratives. » Il formule les trois recommandations suivantes :

1. Postes Canada continue d'être un moteur de renforcement de la compétitivité rurale, en assurant la prestation de services universels partout au Canada.
2. L'obligation de service universel et la tarification uniforme du courrier doivent être considérées comme des facteurs indispensables à une stratégie nationale de compétitivité.
3. Un comité consultatif rural, formé de représentants de l'économie rurale, devrait être mis sur pied pour faire entendre une voix rurale à Postes Canada.

Usagers : personnes ayant des limitations fonctionnelles

Quatre organismes représentant des personnes ayant des limitations fonctionnelles ont soumis un mémoire au comité consultatif chargé de l'Examen stratégique.

Le Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD), établi à Winnipeg (Manitoba), a présenté un mémoire approfondi sur l'importance des services postaux pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Le CCD décrit un certain nombre de préoccupations associées à la déréglementation. Les personnes ayant

des déficiences ont une expérience peu positive de la déréglementation. Selon le CCD, souvent ces personnes ont de faibles revenus et « [traduction] si le privilège exclusif est le seul moyen de maintenir des tarifs abordables, il faut dans ce cas le préserver ». Il fait aussi valoir que les organismes de défense des droits des personnes handicapées sont principalement des organismes à but non lucratif qui ont des ressources financières limitées. Ces organismes comptent sur le service postal pour communiquer avec leurs membres et sensibiliser le grand public au moyen de bulletins de nouvelles et d'autres documents d'information. Pour le CCD, l'une des plus grandes qualités du service postal du Canada est qu'il offre des tarifs postaux parmi les plus bas des pays industrialisés.

Le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada indique qu'il s'oppose vigoureusement à la déréglementation des services de Postes Canada et se dit fort préoccupé des répercussions qu'une telle mesure pourrait avoir sur les femmes handicapées des régions rurales et urbaines du pays.

Le mémoire de l'Alliance pour l'Égalité des Personnes Aveugles du Canada ne fait pas mention de la déréglementation, mais s'attarde aux questions relatives au tarif postal des livres et à la gratuité des envois postaux destinés aux personnes aveugles. L'organisme dénonce aussi l'inaccessibilité des boîtes postales communautaires.

L'organisme Saskatchewan Voice of People with Disabilities déplore l'absence d'audiences publiques et le manque de consultations dans le cadre de l'Examen stratégique.

Usagers : personnes âgées

Trois organismes représentant les personnes âgées ont soumis un mémoire au comité consultatif chargé de l'Examen stratégique.

Le conseil des organisations de personnes âgées de la Colombie-Britannique compte 75 000 membres au sein de 75 organismes. Le conseil s'oppose à la déréglementation pour plusieurs raisons. Il estime que le service postal offert par Postes Canada se porte bien en général et qu'il n'a pas besoin d'être modifié. Des améliorations peuvent toutefois y être apportées. Il propose entre autres d'étendre les services en rétablissant la livraison à domicile pour l'ensemble des ménages.

L'organisme North East Margaree Senior Citizen's and Pensioner's Club of Margaree Valley de la Nouvelle-Écosse s'oppose à toute modification au statut de Postes Canada. Il invoque l'importance des services postaux pour les personnes âgées. De la même manière, l'Association des syndicalistes retraités du Canada s'oppose à la déréglementation et demande au comité consultatif de tenir des audiences publiques.

Usagers : étudiantes et étudiants

La Fédération canadienne des étudiant(e)s s'oppose à la déréglementation du service postal en raison des répercussions qu'elle pourrait avoir sur la sécurité du courrier et les emplois, surtout les emplois de Postes Canada occupés par des femmes dans les régions rurales.

Usagers : organismes nationaux non gouvernementaux

Dans le cadre de leurs campagnes de financement et des communications avec leurs membres et leurs bailleurs de fonds, la plupart des organismes de charité et des ONG dépendent de Postes Canada. Le Conseil des Canadiens, Canada sans pauvreté et Oxfam Canada ont tous trois présenté un mémoire au comité consultatif chargé de l'Examen stratégique.

Le Conseil des Canadiens est le plus grand organisme citoyen du Canada. Il travaille à des projets destinés à protéger l'indépendance canadienne en faisant la promotion de politiques progressistes en matière de commerce équitable, de salubrité de l'eau, de sécurité énergétique, de soins de santé publics et d'autres enjeux d'importance sociale ou économique. Le Conseil s'oppose à la déréglementation et se prononce en faveur d'un service postal public universel au Canada. En tant qu'utilisateur du service postal (lettres de financement, communications régulières avec ses membres, etc.), le Conseil craint que la déréglementation ne menace la protection des renseignements personnels, puisque de nombreuses entreprises concurrentes proviendraient des États-Unis et que ces entreprises sont assujetties aux dispositions de la Patriot Act.

Voué à l'éradication de la pauvreté, Canada sans pauvreté (auparavant l'Organisation nationale anti-pauvreté) est un organisme apolitique, à but non lucratif, constitué en personne morale et dirigé par ses membres. Canada sans pauvreté s'oppose à toute mesure de déréglementation du service postal. L'organisme fait valoir que bon nombre des 3,4 millions de Canadiens à faible revenu après impôt n'ont pas d'ordinateur à la maison ni même de téléphone ou

de téléphone cellulaire et dépendent du service postal pour communiquer avec les membres de leur famille, leurs amis, les employeurs éventuels et autres. Pour la population à faible revenu, il est essentiel que le service postal demeure accessible et abordable.

Selon Oxfam, son expérience dans plus de 100 pays lui apprend que seuls les gouvernements peuvent offrir l'échelle nécessaire à la prestation de services universels et peuvent adapter ces services aux besoins de la population, surtout les gens qui sont les plus démunis ou qui subissent de la discrimination. Oxfam recommande qu'aucune modification ne soit apportée à un système qui fonctionne remarquablement bien.

Usagers : groupes d'intérêt public

Le comité de l'Examen stratégique a aussi reçu les mémoires de 19 groupes d'intérêt public locaux et régionaux représentant un vaste ensemble de la société : collectivités, familles et garderies, femmes, pauvres, personnes au chômage et société civile.

Tous ces groupes se sont prononcés contre la modification du privilège exclusif de Postes Canada et la majorité d'entre eux ont aussi demandé au comité consultatif de tenir des audiences publiques.

Conclusion

Si l'on en juge d'après les mémoires publics présentés à l'Examen stratégique et le rapport du comité consultatif chargé de l'Examen stratégique, on constate qu'il n'existe que très peu d'appuis en faveur de l'abolition du privilège exclusif de Postes Canada. En très grande partie, les intervenants qui ont pris part au processus de l'Examen stratégique ont soit exprimé leur opposition à la déréglementation postale ou ont soit passé cette question sous silence.

L'opposition à la déréglementation est très répandue, y compris au sein de la population, des grands usagers postaux, des femmes et des hommes politiques fédéraux et des représentantes et représentants des municipalités. Elle se constate aussi dans les groupes représentant les personnes âgées, les habitants des régions rurales, les personnes ayant des limitations fonctionnelles, les syndicats, la population étudiante et la société civile.

Cette vaste opposition pourrait être attribuable à un certain nombre de facteurs.

En général, les gens sont satisfaits du service postal et ne voient pas de raisons de le changer. Ils ont confiance en leur service postal et estiment obtenir un bon rapport qualité-prix pour le prix d'un timbre. Selon les normes internationales, le tarif postal de base au Canada est très peu élevé (voir l'annexe « D »). De plus, bon nombre de personnes croient que l'abolition du privilège exclusif réduirait la sécurité du courrier, nuirait à l'environnement et empêcherait Postes Canada de maintenir son service actuel à tarif unique, peu importe la destination au pays.

Malgré la forte opposition à la déréglementation, il y a lieu de croire que le débat sur la déréglementation postale n'est pas prêt de disparaître. Le changement de cap de Postes Canada (qui avait l'habitude de défendre le maintien du privilège exclusif sur la poste-lettres et qui maintenant favorise une libéralisation graduelle du marché) et l'appui du gouvernement canadien en faveur de la déréglementation partielle (projet de loi C-14) laissent à penser que le débat va refaire surface. En fait, il est fort probable que le gouvernement réexaminera de nouveau la déréglementation dans cinq ans, suivant la recommandation du comité consultatif de tenir un examen stratégique de Postes Canada tous les cinq ans.

Le STTP est d'avis que toute modification substantielle à la structure et au mandat du service postal public canadien ne devrait être apportée que si l'on peut faire la preuve qu'elle bénéficiera à la population et s'inscrira dans un souci de respect de l'environnement. De plus, il faudrait peut-être exiger un vaste consensus au sein de la société quant à la nécessité de la modification, compte tenu du rôle crucial que Postes Canada joue dans l'économie, et ce, tant sur le plan de son infrastructure qu'à titre d'employeur.

Annexe A

Portée de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes

Le comité consultatif chargé de l'Examen stratégique s'est penché sur les quatre éléments suivants :

A. Marché et concurrence

- Comment les changements au chapitre de la technologie, de la concurrence et des caractéristiques socioéconomiques de la clientèle ont-ils façonné le marché des services postaux?
- Quelle a été l'évolution des marchés de la poste-lettres, des colis, de la médiaposte et du courrier international?
- Quels sont les nouveaux besoins des clients des services postaux?
- Quelles leçons peut-on tirer de l'évolution des mêmes facteurs dans les marchés des services postaux d'autres pays?

B. Objectifs d'intérêt public et responsabilités

- Quels sont les coûts liés à l'obligation de maintenir un service universel, et dans quelle mesure les revenus découlant du privilège exclusif de la collecte et de la livraison du courrier par Postes Canada compensent-ils ces coûts? Comment s'attend-on à ce que ces coûts et revenus évoluent à l'avenir?
- Quelles ont été les répercussions financières découlant des obligations en matière de politique d'intérêt public imposées à Postes Canada? Comment les coûts des obligations en matière d'intérêt public sont-ils financés?
- Quelles sont les répercussions sociales de l'obligation de maintenir un service universel?
- Dans quelle mesure les obligations en matière de politique d'intérêt public imposées à Postes Canada répondent-elles aux besoins des Canadiens?

C. Activités commerciales

- Quels sont les défis et les risques internes et externes auxquels Postes Canada est confrontée dans ses efforts visant à s'assurer que ses activités génèrent des taux de rendement raisonnables et contribuent à financer ses obligations en matière de service public?
- Quels services ou activités actuellement fournis devraient être maintenus à titre de privilèges exclusifs et lesquels devraient être assurés dans un environnement davantage concurrentiel?
- Est-ce que Postes Canada dispose de la latitude et de la marge de manœuvre nécessaires pour pouvoir exercer avec succès ses activités dans un environnement de marché concurrentiel?

D. Objectifs financiers et de rendement

- Est-ce que les paramètres établis par le Cadre financier et stratégique pluriannuel de 1998 sont toujours valides et prévoient une responsabilisation appropriée?
- Est-ce qu'il y a un cadre stratégique et financier approprié en place permettant d'assurer que Postes Canada soit en mesure d'être concurrentielle sur le marché et qu'elle respecte ses obligations en matière de politique d'intérêt public?
- Quels objectifs financiers et de rendement refléteraient de façon appropriée le double objectif de service public et de service commercial de Postes Canada et soutiendraient ses efforts visant à améliorer la structure de coûts et l'efficacité de la Société et à répondre aux futurs besoins en matière d'infrastructure?
- Comment les normes de prestation de services devraient-elles être établies?

Annexe B

Consultations et visites de lieux

Le comité consultatif chargé de l'Examen stratégique de Postes Canada a tenu des consultations et effectué des visites de lieux avec les organismes suivants :

Agence des services frontaliers du Canada

Agence du revenu Canada

Akhurst Machinery Ltd (Dieppe, Nouveau-Brunswick)

Alliance de la fonction publique du Canada et le Syndicat des employés des postes et communications

André Harvie, ancien ministre fédéral

Association canadienne des bibliothèques

Association canadienne des journaux et Canadian Community Newspaper Association

Association canadienne des maîtres de postes et adjoints

Association des officiers des postes du Canada

Association nationale des grands usagers postaux Inc.

Assurances Michel Brosseau (Montréal)

Australia Post

Austrian Post

Banque Royale du Canada

Banque Scotia

Bradford Exchange

Bruce Doern, professeur émérite, Université Carleton

Bureau de la concurrence

Bureau du vérificateur général du Canada

Canadian International Mail Association

Chambre des communes

Chicoyne, Denyse, CFA, membre du conseil d'administration - Société canadienne des postes

Claire Fabrics Inc. (Montréal)

Columbia House and Doubleday

Courrier Purolator Ltée (rencontre et visite des installations de Vancouver et Montréal)

Cryer, Thomas W., membre du conseil d'administration - Société canadienne des postes

eBay Canada

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Fédération des Caisses Desjardins

Feeney, Gordon, administrateur de société (ancien président du conseil d'administration de la Société canadienne des postes)

Leblanc Nadeau Bujold, Comptables agréés

London Drugs

Magazines Canada

Ministère de la Défense nationale

Ministère de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Ministère de l'Environnement du Canada

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada

Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada

Ministère des Finances

Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences (Service Canada et Travail)

Ministère des Transports Canada

Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Ministère du Patrimoine canadien

Monnaie Royale canadienne

Nanos Research

New Zealand Post

Pitney Bowes Canada

Postal Regulatory Commission (É.-U.)

Poste suédoise (Posten)

Richard, Guy A., L'Hon., ancien Juge en Chef de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick

Richard Hooper - président, examen indépendant des postes au Royaume-Uni

Rogers - The Shopping Channel

Royal Mail (R.U.)

Russell, Todd, député du Labrador

Saskatchewan Newspapers Association

Secrétariat du Conseil du trésor

Sénat du Canada

Shoppers Drug Mart

Société canadienne des postes (rencontres et tournée de diverses installations)

Stanwood Associates

Statistique Canada

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

Toime, Elmar, consultant

Tremblay, Michel, ancien ombudsman, Société canadienne des postes

Turmel, Jean, ancien membre du conseil d'administration de la Société canadienne des postes

Ultramar

United Postal Service Inc. (rencontre et visite des installations de Hamilton et Burlington)

United States Postal Service (rencontre et visite de l'installation de Dulles, Virginia)

Veseys (York, Île-du-Prince-Édouard)

Vision Mondiale

Yves Rocher

Annexe C

Rapport du comité consultatif chargé de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes - résumé des principales recommandations

Rejet de la déréglementation

Le comité consultatif recommande que Postes Canada conserve son privilège exclusif sur la livraison de la poste-lettres.

Obligation d'assurer un service universel

Le comité consultatif recommande que le gouvernement établisse de façon détaillée ses attentes en matière d'obligation de service universel, et que ces attentes soient énoncées dans un « protocole de service ». Ce protocole serait mis à jour à intervalle régulier (au moins tous les cinq ans) et établirait des normes pour la livraison, les services de vente au détail, les tarifs postaux et les domaines réservés devant être visés par le privilège exclusif. On procéderait à l'établissement des coûts découlant de l'obligation d'assurer un service universel et ces coûts seraient principalement payés par les services que vise le privilège exclusif.

Modes de livraison, y compris la livraison à domicile

Le comité consultatif recommande que Postes Canada inclue dans son rapport annuel une analyse des coûts et des conséquences sur l'environnement de chaque mode de livraison qu'elle utilise, y compris la livraison aux boîtes aux lettres communautaires, la livraison à domicile, la livraison à des points de remise centralisés, etc.

Sécurité de la livraison en milieu rural

Le comité consultatif recommande que la livraison aux boîtes aux lettres rurales en bordure de la route soit revue à la lumière des préoccupations relatives à la sécurité.

Poste-lettres du régime international

Le comité consultatif recommande que le courrier du régime international soit retiré du privilège exclusif.

Plan de modernisation

Le comité consultatif appuie le plan de modernisation de Postes Canada de trois milliards \$. Cette dernière devrait fournir au gouvernement un plan détaillé. Elle devrait pouvoir emprunter jusqu'à 1,7 milliard \$ pour financer la réalisation de ce projet.

Environnement

Des points de référence devraient être établis pour veiller à ce que le plan de modernisation de Postes Canada réduise son empreinte écologique.

Examen des conventions collectives par un organisme indépendant

Le comité consultatif recommande qu'un organisme indépendant travaille avec Postes Canada et ses syndicats pour examiner les conventions collectives existantes afin de déterminer si certaines de leurs dispositions pourraient freiner le plan de modernisation ou entraver les améliorations en matière de productivité nécessaires pour assurer l'autonomie financière de Postes Canada ou autrement compromettre la viabilité à long terme de la Société canadienne des postes.

Objectifs d'intérêt public

Le comité consultatif recommande que Postes Canada n'ait pas à subventionner les objectifs d'intérêt public, par exemple le tarif des livres de bibliothèque, la gratuité des envois postaux destinés au gouvernement, le programme aliments-poste et le programme d'aide aux publications. Si le gouvernement veut que ces services soient fournis gratuitement, ou à tarif réduit, il devrait en assurer le financement. Le comité recommande aussi que les bibliothèques bénéficient des remises en fonction du volume qui sont accordées aux autres grands expéditeurs de courriers.

Services concurrentiels

Le comité consultatif recommande que Postes Canada soit autorisée à continuer de fournir des services concurrentiels comme la médiaposte et les services de messageries. De plus, Postes Canada devrait tenter d'optimiser ses réseaux pour développer des activités complémentaires et de nouvelles sources de revenus, dans la mesure où ces activités sont liées à ses affaires fondamentales.

Régime d'actionnariat

Le comité consultatif recommande que le gouvernement permette à Postes Canada d'introduire un régime d'actionnariat des employés.

Services postaux en milieu rural

Le comité consultatif recommande que le service postal en milieu rural fasse partie de l'obligation d'assurer un service universel. Le protocole de service devrait énoncer de façon détaillée les obligations de service minimal, l'emplacement des comptoirs postaux, les niveaux d'accès et de service et le processus régissant les fermetures de bureaux de poste. Le comité consultatif recommande aussi que la notion de milieu rural soit redéfinie pour désigner des collectivités comptant 10 000 habitants ou moins. En ce qui concerne le moratoire sur les fermetures de bureaux de poste, le comité consultatif recommande que Postes Canada soit autorisée à utiliser les comptoirs postaux privés à titre d'option pour la prestation de services dans les régions rurales. Postes Canada devrait consulter les collectivités rurales pour déterminer et examiner d'autres modes de prestation et d'accès aux services.

Tarifs postaux et dividendes

Le comité consultatif recommande que la formule actuelle de plafonnement du tarif de la poste-lettres soit remplacée par une nouvelle formule qui reflète mieux les facteurs qui influent sur les dépenses de Postes Canada, comme les coûts liés à la main-d'œuvre et au transport. À tout le moins, la formule choisie devrait représenter le plein indice des prix à la consommation (IPC). Une augmentation ponctuelle importante du prix des timbres pour la poste-lettres pourrait être nécessaire. Au cours de la mise en œuvre du plan de modernisation, l'obligation de verser des dividendes devrait être assouplie durant les périodes où d'importants investissements en capital sont effectués.

Conseils postaux

Le comité consultatif recommande que Postes Canada maintienne le conseil consultatif national et qu'elle mette sur pied un conseil des grands usagers postaux ainsi qu'un conseil des petites et moyennes entreprises.

Productivité

Le comité consultatif recommande que Postes Canada intensifie ses efforts pour améliorer la productivité et qu'elle fasse état des résultats obtenus.

Cadre financier

Le comité consultatif recommande que le Cadre stratégique et financier de 1998 soit reformulé pour refléter les coûts de l'obligation d'assurer un service universel, les coûts du protocole de service et ceux des répercussions du plan de modernisation.

Pas d'organisme de réglementation

Le comité consultatif recommande l'utilisation d'une formule de plafonnement plutôt que la mise en place d'un organisme de réglementation. Le comité consultatif recommande que les augmentations prévues des tarifs postaux figurent dans le plan quinquennal et qu'elles soient rendues publiques.

Obligations en matière de prestations de retraite

Le comité consultatif recommande que le gouvernement et Postes Canada veillent à ce que les obligations relatives aux prestations de retraite n'aient pas d'incidence sur le plan de modernisation.

Partenariats

Le comité consultatif recommande que Postes Canada conclue des partenariats avec d'autres sociétés ou entreprises concurrentes.

Gouvernance

Le comité consultatif croit fortement que la surveillance des activités de Postes Canada devrait relever principalement du conseil d'administration. Il recommande l'attribution de rôles précis au conseil et décrit la répartition des responsabilités entre le gouvernement et le conseil d'administration. La personne qui occupe le poste de PDG ne devrait pas siéger au conseil d'administration.

Groupe de travail permanent sur les services postaux et chaire universitaire

Le comité consultatif recommande la mise sur pied d'un groupe de travail permanent composé de cadres supérieurs de différents ministères et organismes gouvernementaux. Il recommande aussi la mise sur pied d'une chaire universitaire en études postales.

Examen stratégique de Postes Canada à intervalle régulier

Le comité consultatif recommande d'effectuer tous les cinq ans un examen stratégique de Postes Canada.

Surveillance gouvernementale

Le comité consultatif recommande que le conseil d'administration travaille directement avec le ministre des Finances pour ce qui est des questions financières, et avec le ministre responsable de Postes Canada (actuellement le ministre des Transports) pour ce qui est des questions réglementaires ou sociales.

Annexe D

Groupes d'intérêt public

Workers Action Centre
 Table des groupes populaires
 Réseau d'Entraide Amiante
 Regroupement d'éducation populaire d'Abitibi-Témiscamingue
 Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
 Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière (MEPAL)
 Kersley Community Association
 Groupe populaire Déclit
 Fédération québécoise des municipalités
 Family Place Resource Centre
 Downtown Eastside Residents' Association
 Conseil des Canadiens: Saint John, chapitre du Nouveau-Brunswick
 COPHAN
 Centre de ressources des femmes de Beauport
 Centraide Sud-Ouest du Québec
 Centraide Haute-Côte-Nord-Manicouagan
 CDDS Lotbinière inc.
 Action Plus de Sherbrooke
 Action-Gardien de Pointe-Saint-Charles

Organismes syndicaux

Fédérations du travail provinciales ou territoriales	9
Conseils régionaux	7
Conseils du travail	10
Syndicats nationaux	10
Syndicats locaux	13
Congrès du travail du Canada	1
Centrales syndicales internationales	1

Total des organismes syndicaux (excluant le STTP) 51

Annexe E

**Tarif d'une lettre standard ou de première classe et densité
de la population dans onze pays industrialisés**

	Tarif national 2008	Devise	Taux de change en \$ US	Lettre de 20 g – tarif en \$ US	Marché national totalement libéralisé?	Densité (habitants au km ²)
Finlande	0,80	<i>euro</i>	1,36362	1,09 \$	Oui	16
Italie	0,60	<i>euro</i>	1,36315	0,82 \$	Non	195
Suède	6,00	<i>Sk</i>	0,124532	0,75 \$	Oui	20
Autriche	0,55	<i>euro</i>	1,36347	0,75 \$	Non	99
France	0,55	<i>euro</i>	1,36347	0,75 \$	Non	111
Allemagne	0,55	<i>euro</i>	1,36347	0,75 \$	Oui	232
Nouvelle-Zélande	0,50	<i>\$ NZ</i>	0,555405	0,28 \$	Oui	15
Japon	80,0	<i>yen</i>	0,010560	0,85 \$	Non	338
Royaume-Uni	0,39	<i>GBP</i>	1,44987	0,57 \$	Oui	248
Canada	0,54	<i>\$ CA</i>	0,812461	0,44 \$	Non	3
États-Unis	0,44	<i>\$ US</i>	1,00000	0,44 \$	Non	31

Sources : *Convertisseur universel de devises*, 19 mars 2009; *Postage rates worldwide*, <http://www.atms.ch/rates>; *Nations Unies : Perspectives de la population mondiale*, 2006